

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200121-02-DE
Date de télétransmission : 27/01/2020
Date de réception préfecture : 27/01/2020
Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 21 janvier 2020

<u>Présents :</u>	M.	Denis BERGEROT
	MME	Jeannine DOUGOUD
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M.	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Antony KUHN
	M.	Denis MACHADO
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	MME	Martine SCHREIBER
	M.	Laurent TROGRLIC
	M.	Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Sébastien DOSE
	MME	Martine DROUOT
	M.	Sébastien POINT

N°02 – DA du 21/01/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I)
Avenant n°2 avec le bureau d'étude

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a prescrit l'élaboration de son PLU-I et en a fixé les objectifs lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015.

Une consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert a ainsi été lancée afin de désigner le bureau d'étude qui aura en charge cette élaboration qui se découpe selon plusieurs phases :

- Diagnostic territorial et état initial de l'environnement,
- Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Réalisation d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) de secteurs et thématiques,
- Définition du zonage et rédaction du règlement,
- Appui à la concertation.

L'ensemble de ces phases constitue la tranche ferme du marché.

Trois tranches optionnelles ont été définies :

- Deux à prix forfaitaire afin de réaliser une étude pour l'implantation de constructions le long des axes routiers et mener, le cas échéant, la consultation de la commission départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers,
- Une à prix unitaire pour les OAP supplémentaires non prévues au marché.

Le marché a été attribué au bureau délibératif du 13 septembre 2016 au groupement VERDi-Guy Taieb Conseil.

Un premier avenant a été passé permettant d'intégrer la réalisation de réunions supplémentaires ainsi qu'un BPU pour anticiper cette possibilité à l'avenir.

Cette étude, notifiée le 5 octobre 2016, avait une durée théorique d'élaboration de 40 mois.

Au regard des contraintes d'élaboration et du temps qui a été mobilisé pour produire le document et permettre une bonne concertation de l'ensemble des acteurs, il est aujourd'hui nécessaire de proposer un avenant de prorogation de la durée du marché pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Cet avenant de prolongation du contrat est sans incidence financière.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2020,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC